

Date de dépôt : 27 janvier 2021

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de Mme Ana Roch : Mais où est passé le chef du protocole ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 novembre 2020, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Il semblerait que le service du protocole de l'Etat de Genève n'a plus de « tête » depuis plusieurs mois.

Nous rappelons que, de par sa mission, ce service « assure pour l'Etat la permanence et la qualité de ses relations avec les différentes autorités de la Confédération, le monde diplomatique et consulaire, ainsi que les organisations internationales installées à Genève. Il veille à l'application des règles de préséance du canton et permet le bon déroulement protocolaire des manifestations officielles impliquant le Conseil d'Etat ou l'un de ses membres ».

Heureusement que la crise de la COVID-19 a freiné de manière drastique tous les différents rassemblements, sauf peut-être avec la Confédération.

Au vu des derniers développements, il est indispensable de connaître la situation de l'absentéisme au sein de service.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Le Conseil d'Etat peut-il nous dire depuis combien de temps le chef du protocole est absent ?***
- 2. Le Conseil d'Etat peut-il expliquer les raisons de cette absence prolongée ?***
- 3. Le Conseil d'Etat peut-il expliquer qui a repris les charges du chef du protocole ad interim ?***

4. Peut-il nous donner le taux d'absentéisme au service du protocole depuis le 1^{er} janvier 2020 ?

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à cette question écrite urgente.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le service du protocole de l'Etat de Genève est régi par la loi sur le protocole, du 1^{er} septembre 2011 (LProt; rs/GE B 1 25). Son organisation est prévue de telle sorte qu'il puisse fonctionner en tout temps et pallier d'éventuelles absences.

Afin de respecter les principes de protection de la personnalité et des données personnelles, la chancellerie d'Etat ne peut divulguer des informations sur la situation individuelle de ses collaboratrices et collaborateurs.

Le service du protocole est dirigé par la cheffe du protocole adjointe, qui assure cette fonction *ad interim* depuis la fin du premier trimestre 2020.

A ce titre, la permanence et la qualité des relations de l'Etat de Genève avec les différentes autorités de la Confédération, le monde diplomatique et consulaire, ainsi que les organisations internationales installées à Genève, ont toujours été assurées, et continuent d'être assurées.

Il en va de même pour l'application des règles liées au bon déroulement protocolaire des manifestations officielles impliquant le Conseil d'Etat ou l'un de ses membres.

Le taux d'absentéisme au sein du service du protocole s'élevait à 6,01% sur la période d'octobre 2019 à octobre 2020, soit légèrement en dessus du taux d'absentéisme moyen global de l'Etat (5,6% sur la même période d'observation).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

La présidente :
Anne EMERY-TORRACINTA